

TOUT SAVOIR SUR L'ASSURANCE MALADIE - RÉGIME GÉNÉRAL

Catégorie(s)

- Annuaire
- Information
- Simulateur

Thématique(s)

- Santé

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Vous recherchez des informations ou vous souhaitez être orienté/accompagné concernant les modalités d'accès à une couverture santé, les démarches administratives en cas de changement de situation et les prises en charge financières de l'assurance maladie. Cet article est susceptible de vous être utile. Vous souhaitez accéder à de l'information sur la protection universelle maladie ou sur une aide à la complémentaire santé

Pour obtenir ces informations, le site internet **AMELI** est le site spécialisé de l'assurance maladie.

- **La protection universelle maladie** (PUMA anciennement CMU) garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.
- **La Complémentaire Santé Solidaire** (ex CMU-C) est une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend de votre situation et de vos ressources.

Vous pouvez simuler vos droits d'accès à ces différentes aides grâce au **simulateur AMELI**

Vous souhaitez accéder à de l'information sur les remboursements des soins :

- AMELI vous propose **un tableau récapitulatif** des bases de remboursement des soins.
- Pour **comprendre un remboursement**

Il est tout de même préférable de contacter directement votre assurance maladie et votre complémentaire santé.

Vous souhaitez obtenir un document administratif :

- Retrouvez **les formulaires en ligne**

Vous êtes confrontés à un changement de situation :

- **Maternité - Paternité**
- **Changement de coordonnées**
- **Nouveau médecin traitant**
- **Arrêt de travail**
- **Accident de travail**

Vous souhaitez obtenir des renseignements concernant **la carte vitale**

A qui s'adresser ?

Liste des **points d'accueil** de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Téléphone : 36 46 (munissez-vous de votre numéro d'assuré social)

Maisons Départementales des Solidarités

Pour tous renseignements et une aide à la complétude de certains documents administratifs, veuillez-vous adresser à la Maison des Solidarités de **votre secteur**

Espace France Services de **votre secteur**

Lien vers la ressource

<https://www.saoneetloire71.fr/>